

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les ministres sécuritaires à Lambaréné mardi dernier

LAMBERT-NOËL Matha et Michaël Moussa Adamo y ont rencontré les agents de l'ordre en poste dans le Moyen-Ogooué. Le message était identique à celui des précédentes étapes.

P. N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

Le ministre d'État Lambert-Noël Matha (Intérieur) et son collègue Michaël Moussa Adamo (Défense) ont poursuivi leur périple à l'intérieur du pays. Mardi dernier, c'est la province du Moyen-Ogooué, notamment Lambaréné, qui les a accueillis. La rencontre avec les forces de sécurité et de défense locales s'est déroulée dans l'enceinte de la gendarmerie. En présence du gouverneur de ladite province, Barnabé Mbangaliyoua.

Il était question, au cours de cette rencontre, de rappeler la pre-

mière responsabilité des corps en général, laquelle les place au service de l'État. Le patron de la défense, qui s'est dit satisfait dans l'ensemble, n'a pas manqué cependant de fustiger les comportements déviants de certains agents. "Nous sommes au courant de ce qui se passe à Lambaréné (...)", a déclaré M. Adamo. Et d'ajouter: "Notre ennemi, c'est la Covid-19 et non la population que nous sommes censés protéger". Occasion pour le ministre de la Défense de mettre en garde les agents qui excellent dans la corruption, le viol, le vol, le banditisme, l'abus du pouvoir, etc. Aussi, leur a-t-il demandé de bien vouloir se ressaisir, car les

sanctions seront sévères pour les indisciplinés.

Pour sa part, s'inscrivant dans la même logique de sensibilisation et de fermeté, le patron de l'Intérieur a salué le travail abattu par les forces de sécurité et de défense depuis mars 2020. "Malheureusement, a-t-il déploré, les populations pensent que le Covid-19 est une invention du gouvernement. Alors que nous voyons à travers les médias les dégâts causés par cette maladie". D'où l'invite du ministre d'État Matha à leurs hôtes: "Pour amener les populations à comprendre ce qui se passe, vous devriez faire preuve de pédagogie à leur endroit".



Photo: DR

Les ministres de la Défense et de l'Intérieur, saluant le drapeau.

Minusca : près de 450 militaires gabonais honorés

F. M. MOMBO
Libreville/Gabon

QUATRE cent quarante-sept sur 450. C'est le nombre de soldats du 6e bataillon gabonais de retour de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (Minusca) qui ont bénéficié de la reconnaissance des plus hautes autorités civiles et militaires du Gabon. C'était au cours d'une cérémonie strictement militaire mercredi au 1er Régiment parachutiste gabonais (RPG).

À cet effet, des décorations, lettres de félicitations, témoignages de satisfaction, et certificats de participation leur ont été décernés en guise de reconnaissance par le ministre de la Défense nationale, Michaël Moussa Adamo. Ainsi que par le chef d'état-major général des Forces armées gabonaises, le général de division Yves Ditengou, et bien d'autres officiers supérieurs.

Occasion pour le ministre



Photo: F. M. MOMBO

Le ministre de la Défense nationale, Michaël Moussa Adamo, et le général Yves Ditengou passant en revue les troupes.

Moussa Adamo, plutôt satisfait, de confirmer l'engagement du Gabon dans cette recherche de la paix dans la sous-région. À l'endroit des soldats, il aura ces mots: "Vous avez été de bons ambassadeurs de notre pays par votre courage et par le naturel avec lequel les populations civiles locales, que vous aviez la mission de protéger, vous ont accueillis. En témoignent également, les compliments sincères du Représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, chef de la Minusca, à votre égard..." Il a enfin exprimé toute sa re-

connaissance aux partenaires bilatéraux du Gabon, en tête desquels la France. Notamment pour son implication dans les diverses activités de renforcement des capacités des personnels. Pour sa part, le colonel Landry Mbondo, chef du 6e bataillon gabonais de la Minusca, s'est, lui aussi, félicité des missions accomplies par les soldats gabonais sous son Commandement. Entre autres: plusieurs embuscades qu'ils ont déjouées avec brio. Ce qui leur a d'ailleurs valu les félicitations de plusieurs autorités impliquées dans ladite mission.

Lambert-Noël Matha devant les sénateurs

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

Se conformer à la loi. Voilà l'exercice auquel s'est récemment prêté à la faveur d'une audition au Sénat le ministre d'État Lambert-Noël Matha (Intérieur). Face aux élus du palais Omar-Bongo Ondimba, le "patron de l'Intérieur" a défendu deux projets de loi.

Le premier est relatif à la ratification de l'ordonnance du 26 janvier dernier portant loi organique sur le Sénat. Laquelle loi fixe désormais le nombre de sénateurs à soixante-sept (67), à savoir: cinquante-deux (52) élus et quinze (15) nommés par le président de la République. Conformément à la dernière révision constitutionnelle. Cette retouche de la loi fondamentale fixe la durée de la législature du Sénat à six ans, sans aucune limitation de mandat.

Autre projet de loi défendu par Lambert-Noël Matha, celui autorisant la ratification de l'ordonnance portant dispositions spéciales à l'élection des sénateurs. Ledit projet de loi fixe la composition du collège électoral aux élections sénatoriales. Bon à savoir, les élus locaux, notam-



Photo: DR

Le ministre de l'intérieur défendant les deux projets de loi au Sénat.

ment les conseillers municipaux et départementaux composent le collège électoral comptant désormais pour les scrutins sénatoriaux. Exit désormais les députés qui faisaient partie dudit collège électoral.

Pour rappel, ces deux projets de loi défendus par le ministre de l'Intérieur ont été au préalable adoptés lors du Conseil des ministres du 22 janvier dernier. Lesdits projets viennent abroger la loi de 1996 relative à l'élection des sénateurs. En témoigne l'organisation des élections sénatoriales les 30 janvier et 6 février derniers sur l'ensemble du territoire national. Par la suite et telle que l'autorise désormais la loi, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, a nommé 15 sénateurs et leurs suppléants dans les neuf provinces du pays.